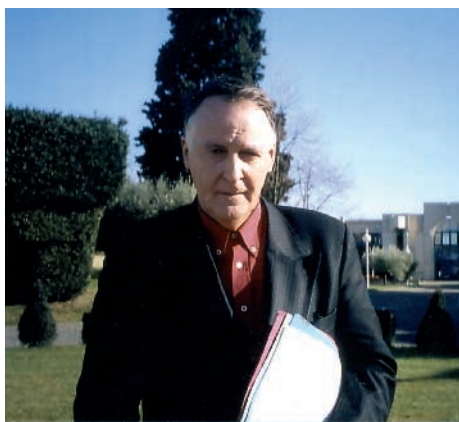


## Edito



Claude Barral (photo SMGEO)

Voici l'heure du bilan et des vœux revenue.

Depuis sa création, fin 1991, le Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or peut se satisfaire du travail accompli.

Une dynamique est née en 1992 avec la création du Comité consultatif qui préfigurait les Instances de démocratie participative actuelles, en associant tous les acteurs de la gestion du milieu naturel à la construction de sa préservation. Je les remercie d'avoir été les moteurs des politiques de gestion globale et concertée actuelles et de continuer à suivre leur mise en œuvre dans les divers Comités de suivi créés sur chaque grand programme.

Désormais, du niveau international vers le niveau individuel, tous les échelons se mobilisent pour la sauvegarde de la lagune et les outils de son développement durable sont en place : réseaux de suivi scientifique, programmes de gestion, instances de pilotage et d'évaluation.

■ Au niveau international, c'est dans le cadre du Réseau Ramsar que s'organise l'action. En 2004, la phase IV du jumelage technique et pédagogique engagé en 2001 avec la lagune marocaine de la Merja Zerga a renfor-

cé les liens tissés entre les deux sites et leurs gestionnaires. Dans un proche avenir, ce programme pourrait être complété par un volet économique souhaité par nos partenaires.

■ A l'échelon européen et national, c'est dans le cadre du Réseau Natura 2000 que l'attention est portée sur notre zone humide et que va se construire la politique de gestion concertée du milieu naturel. En 2005, le Syndicat mixte aura à choisir d'être l'opérateur local du futur Document d'objectifs ou d'en laisser le portage à l'Etat. Son degré de participation à l'élaboration des futures règles de gestion de la lagune en dépendra.

■ A l'échelon local, c'est autour du contrat de baie que se fédèrent les initiatives des partenaires nationaux, régionaux, départementaux et locaux. Signé en 2003, le programme entre enfin en phase opérationnelle. Pour en assurer l'animation et le suivi, le Syndicat mixte a recruté une chargée de mission en poste depuis août 2004. L'une de ses priorités a été d'organiser une réunion du Comité d'étang qui rassemble près de 80 Institutions partenaires. Cette séance s'est déroulée le 26 novembre dernier à Lunel. A cette occasion, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau ont confirmé la mobilisation de leurs financements et insisté sur l'importance des volets « amélioration des stations d'épuration » et

« réduction des pollutions diffuses agricoles ». Compte tenu des contraintes réglementaires, ces deux volets recevront une priorité de programmation en 2005. Pour renforcer la cohérence du contrat, Mr André VEZINHET, Sénateur et Président du Conseil général de l'Hérault a officiellement invité les 31 Communes du Bassin versant à adhérer au Syndicat mixte, dont le champ territorial pourrait s'étendre et les compétences s'élargir.

Enfin au niveau individuel, la mobilisation doit être relayée par des comportements éco-citoyens que le Syndicat mixte s'attache à susciter par sa politique d'information et de pédagogie de l'environnement, particulièrement ciblée vers le jeune public scolaire qui deviendra à son tour utilisateur ou gestionnaire du patrimoine écologique que nous nous attachons à sauvegarder.

Pour 2005, je forme le vœu de l'épanouissement personnel de chacun dans un environnement de qualité et dans une démarche de partage et de solidarité. C'est la même espérance que je nourris pour notre projet de développement durable qui bénéficie déjà d'une mise en réseau efficace et d'une forte mobilisation.

Le Président,  
Claude BARRAL



Pêcheur sur l'étang (photo SMGEO)

# CONTRAT DE BAIE DE L'ETANG

**Le contrat de baie entre dans sa phase opérationnelle.**

Autour des cinq signataires -Etat, Région, Département, Agence de l'Eau et SMGEO, le 26 novembre dernier à Lunel a marqué le lancement opérationnel d'un contrat de baie de 28,5 millions d'Euros pour la sauvegarde de l'étang de l'Or et de son bassin versant.

## Qu'est-ce qu'un contrat de baie ?

C'est un programme d'actions concerté pour protéger et valoriser les milieux aquatiques du bassin versant d'une lagune.

## Le contrat de baie de l'étang de l'Or :

### Son territoire :

les 31 Communes de son bassin versant.

### Ses enjeux :

- **conserver à l'étang sa vocation de milieu naturel,**
- **maintenir les activités traditionnelles qui s'y pratiquent**

### Ses objectifs :

- 1 - l'amélioration de la qualité des eaux de l'étang (25,1 millions € soit 85 % du budget du contrat de baie)
- 2 - la réhabilitation des cours d'eau du bassin versant (1,2 millions €)
- 3 - la gestion des marais autour de l'étang (1,6 millions €)
- 4 - l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydraulique (274.000 €)
- 5 - l'information et la sensibilisation des habitants du bassin versant 351.000 €)

### Les porteurs du projet :

Les acteurs du bassin versant (Communes et structures intercommunales, Professionnels, Associations...) et les cinq signataires.

### Le contrat de baie en quelques dates :

- 1996 : décision de lancement par le SMGEO.
- 1997 à 1999 : réunions publiques de concertation.
- 2001 : agrément du Ministère de l'Ecologie et du développement durable.
- 2003 : signature du contrat par l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et le SMGEO.
- 2004 : lancement opérationnel du contrat de baie par le Comité d'étang.

## Mobilisation des acteurs et méthodes de travail



Le **SMGEO**, avec l'appui du Département de l'Hérault, a lancé le contrat de baie. Christine Bousquet, animatrice, assiste les signataires. Elle est en relation directe avec les 5 signataires du Comité de pilotage.

Le **Comité d'Etang**, qui rassemble près de 80 acteurs, est organisé en **trois commissions thématiques** :

- Qualité de l'eau
- Restauration, valorisation des cours d'eau
- Gestion de la fréquentation et des usages

Il veille à la bonne réalisation des actions du contrat de baie.



# G DE L'OR : PLACE A L'ACTION

le.

Agence de l'Eau et SMGEO- le Comité d'Etang qui s'est réuni  
opérationnel de ce programme d'actions global et concerté de  
et de ses activités traditionnelles.

## acteurs travail :



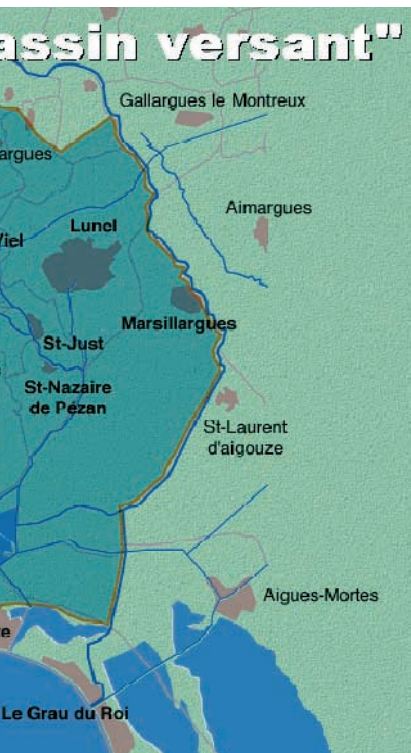
Photo réunion du comité  
d'étang- 26 nov 2004 :

Claude BARRAL, Président  
du Syndicat Mixte, entouré  
de gauche à droite de  
M. François BERNA, Président  
de la Communauté de  
Communes du pays de Lunel ;  
de M. Noël FOURNIER,  
Sous-Préfet de l'Hérault ;  
M. André VÉZINHET,  
Président du Conseil général  
de l'Hérault ; et de M. Michel  
DEBLAIZE, Délégué régional  
de l'Agence de l'eau  
Rhône-Méditerranée-Corse.

érault, impulse et coordonne le  
assiste les porteurs de projets.  
du contrat qui constituent le

80 acteurs du bassin versant,  
s :

u  
es  
rat de baie.



## Les actions en cours et les priorités pour 2005 :

### Objectif 1 : Amélioration de la qualité des eaux de l'étang.

Ce volet constitue une priorité du contrat de baie. Il concerne notamment l'amélioration des stations d'épuration et des réseaux, la réduction des apports agricoles...

■ Dans le domaine de l'assainissement, sont en cours :

- les schémas d'assainissement du SIVOM de l'étang de l'Or, de Valergues et de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM) qui identifient les travaux à réaliser,
- l'amélioration des stations d'épuration de Mauguio par le SIVOM de l'étang de l'Or, et de Lunel Viel
- la réhabilitation des réseaux de Castries, Le Crès, Jacou, Vendargues (CAM) et de Lunel.

■ En matière agricole, des actions seront entreprises avec les exploitants pour réduire les apports de fertilisants et pesticides.

■ Les industriels et artisans seront aussi mobilisés et encouragés à engager des démarches environnementales exemplaires.

### Objectif 2 : réhabilitation des cours d'eau du bassin versant

En 2004, le SIATEO a mené une étude sur la gestion des inondations sur le bassin versant. L'année 2005 permettra d'identifier des projets de restauration et de valorisation des cours d'eau et d'aider à leur réalisation concrète par les opérateurs locaux.

### Objectif 3- Gestion des marais autour de l'étang

Les marais qui bordent l'étang constituent un patrimoine naturel exceptionnel où s'exercent diverses activités traditionnelles.

En 2005 sont prévus :

- la poursuite des actions de régulation des populations de ragondins,
- l'initiation d'une démarche de gestion de la cabanisation avec l'appui de la Mission Littoral et du CAUE qui a déjà travaillé sur les cabanes de Mauguio.

### Objectif 4 - Amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydraulique

Pour comprendre comment fonctionne hydrauliquement l'étang, deux actions sont en cours : le Service Maritime réalise une cartographie des bords et du fond de l'étang (bathymétrie) et l'Ifremer construit un modèle mathématique qui permettra de connaître les flux hydrauliques dans l'étang et les échanges avec les autres systèmes : canaux, mer, ...

### Objectif 5 - Information et sensibilisation des habitants du bassin versant

L'adhésion et la mobilisation des habitants du bassin versant est indispensable à la réussite du contrat. En 2005 sont prévues :

- actions d'éducation à l'environnement avec les écoles (800 enfants ont participé à un projet sur l'étang en 2003-2004),
- manifestations grand public telles que la journée mondiale des zones humides,
- sorties de terrain, réunions et bulletins techniques destinés aux élus et professionnels.

# La sauvegarde en actions

## Coopération pédagogique et technique entre 2 sites RAMSAR : la Merja Zerga au Maroc et la Petite Camargue en France . Phase IV

Une délégation française s'est rendue au Maroc du 4 au 12 mai 2004 pour rencontrer les autorités, les gestionnaires, les écoliers et les villageois riverains de la lagune de la Merja Zerga.

Dans le cadre de l'échange pédagogique, deux classes de Cm1 des écoles de Marsillargues et de Saint Just ont pu découvrir et apprécier les richesses, les activités, les traditions et les coutumes liées à cette lagune marocaine semblable à l'étang de l'Or. Comme lors des précédents échanges, l'accueil des marocains restera inoubliable.



Départ pour la visite de Merja Zerga (photo SMGEO)

Parallèlement, les adultes accompagnateurs ont profité du séjour pour rencontrer les gestionnaires et décideurs économiques de la région. Le moment fort de la semaine a été la signature d'une convention de jumelage par Mr BELASSEL, Président de la commune de Moulay Bouselham et Mr Claude BARRAL, Président du SMGEO. Les échanges de savoir-faire entre les autorités et gestionnaires des deux lagunes devraient aboutir à la création d'une structure marocaine de gestion, comparable dans son fonctionnement au Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or. Le Syndicat mixte espère à son tour accueillir en mai 2005, une délégation marocaine pour poursuivre ces échanges fructueux.

## Journée mondiale des zones humides :

**Demandez le programme !**



Chaque année, à l'échelle internationale, le 2 février est l'occasion pour les acteurs impliqués dans la sauvegarde des zones humides de communiquer sur l'intérêt (économique, écologique, social, culturel) et la fragilité de ces milieux auprès du grand public.

Cette année, à l'occasion des journées mondiales des zones humides dont le thème est la diversité biologique et culturelle, le SMGEO s'est associé à différents partenaires pour proposer diverses manifestations (expositions, diaporamas, visites guidées...) sur tout le bassin versant de l'étang de l'Or.

En effet, plusieurs structures telles que la Communauté des Communes du Pays de Lunel, la Charte du Salaison, l'Association «Vendargues Nature Cheval Passion» unissent leurs efforts pour se mobiliser durant la 1<sup>ière</sup> semaine du mois de février 2005. La tâche est si importante qu'une seule journée n'y suffit pas...

Les animations programmées sont présentées sur une plaquette disponible sur simple demande au SMGEO, qui espère une forte participation des habitants du bassin versant en témoignage de l'intérêt qu'ils portent à la sauvegarde de cet écosystème fabuleux mais fragile.

## Changements au niveau de la cellule technique du SMGEO.

Avec la fin du dispositif «emploi jeune», aidé financièrement par l'Etat jusqu'au 30 juin 2004 mais non relayé, et compte-tenu de la nécessité de recruter l'animatrice de contrat de baie, les arbitrages budgétaires ont imposé une restructuration du personnel du SMGEO au 1er juillet 2004.

C'est ainsi qu'à l'issue de son contrat Mr Fabrice Parisi a quitté le SMGEO. Les missions qu'il effectuait (surveillance et entretien des ouvrages hydrauliques, suivi de la qualité physico-chimique de l'eau de la lagune...) sont désormais confiées à la technicienne Nathalie Vazzoler-Antoine et l'animateur Ludovic Cases dont la titularisation a été décidée.

L'intégration de Christine Bousquet au sein de l'équipe du SMGEO, depuis le 16 août 2004, a déchargé la technicienne du volet «animation du contrat de baie» qu'elle assurait dans l'attente de ce recrutement et facilité ce redéploiement. Mme Bousquet aura en charge l'animation du contrat de baie de l'étang de l'Or qui entre dans sa phase opérationnelle. Enfin, la cellule technique du SMGEO a dû déménager et occupe désormais des locaux plus spacieux à Lunel à l'adresse suivante :

**Z.A LUNELAND**

**130 chemin des merles**

**34400 LUNEL**

Ses coordonnées téléphoniques n'ont pas changé.

### Pour tout renseignement

**Nathalie Vazzoler-Antoine**

130, Chemin des Merles - 34400 Lunel  
☎ 04 67 71 10 58 - Fax : 04 67 71 06 40  
Portable 06 07 38 92 20  
Mail actuel : smgo@free.fr  
Mail futur : smgo@wanadoo.fr

**L'Or Infos est édité par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or**

1000, rue d'Alco - 34087 Montpellier cedex 4  
Tél. 04 67 67 60 89

Directeur de la publication : Claude Barral

Rédacteurs : Jean-Louis Brouillet -  
Claudine Garrigues-Coll - Nathalie Vazzoler-Antoine  
Christine Bousquet